



Rachat d'un VEFA avant achèvement - frais de notaire réduits ?

Par **Raymond Andre**, le **09/07/2017** à **13:25**

Bonjour,

Nous nous apprêtons à acheter un appartement dans un immeuble qui commence à sortir de terre, via une agence immobilière, à une personne qui est contrainte de revendre son appartement (son contrat VEFA) pour cause de divorce.

L'agence nous informe qu'à ce titre nous ne pourrions pas bénéficier du taux réduit sur les frais de notaire car il s'agit d'une revente....

D'après mes premières recherches, il semble que tant que l'appartement n'a pas été livré, nous pouvons bénéficier des frais de notaires réduits.

Selon les sites/forums consultés je n'obtiens pas une réponse claire d'autant que je crois comprendre que les textes de loi ont été modifiés en 2010.

Notre décision doit intervenir très très vite, donc j'espère que vous pourrez éclairer ma lanterne très rapidement.

Vous en remerciant par avance.